

Renseignements séjour :

- Lieu du séjour : pays européen anglophone
- Durée du séjour (en jours) : 12 à 14 jours
- Période du séjour : du 29, 30 ou 31 mars au 11, 12 ou 13 avril 2025 (le séjour doit durer deux semaines complètes)
- Nbr d'apprenants : 48
- Classe concernée : BTS ACSE 1 ET BTS PA 1
- Nbr d'accompagnateurs : 4.

Descriptif des prestations attendues :

Type de transport :

- Car pour rejoindre de Sées l'aéroport ou la gare le cas échéant
- Avion ou train selon la destination
- Transports sur place

Type hébergement :

- Soit Hébergement en famille (2/3 apprenants/famille) pour les apprenants et hôtel ou chambres d'hôtes individuelles pour les accompagnateurs
- Soit Hébergement collectif pour les apprenants avec chambres individuelles pour les accompagnateurs

Visites et prestations demandées (joindre les attendus pédagogiques du séjour) :

Les objectifs pédagogiques du séjour sont :

- Découverte d'exploitations agricoles et de leurs pratiques professionnelles
- Découverte du contexte pédo-climatique de la région d'accueil, du contexte socio-économique et réglementaire
- Ce séjour fera support d'une évaluation certificative pour l'examen de chaque apprenti

Deux groupes sont concernés :

- les ACSE 1 (24 apprentis)
- les PA 1 (24 apprentis)

Pour se faire, nous souhaitons :

- que les apprentis réalisent des stages d'immersion en entreprises agricoles 4 jours par semaine soit 8 jours en tout avec 7h de travail effectif. Stage sur une unique exploitation pour les deux semaines.
- que chaque groupe (ACSE 1 et PA 1) se regroupe une journée par semaine pour des visites ou interventions complémentaires qui permettent de mieux comprendre le contexte dans lequel évoluent les entreprises agricoles (diversité des filières de production, réglementation, techniques innovantes de production, commercialisation, ...). Les deux groupes peuvent se regrouper sur des journées différentes et avoir des interventions différentes, mais peuvent aussi avoir des visites et interventions similaires sur certains sujets.
- Il serait nécessaire de disposer de 3 visites d'exploitations ou interventions de professionnels du secteur par jour de regroupement. Pour les BTS PA, les visites et interventions doivent concerner exclusivement l'élevage, les productions animales. Pour les BTS ACSE, elles peuvent être sur l'ensemble des productions agricoles (animales et végétales).
- Des temps libres les samedis et dimanches sur place avec au moins une visite culturelle dans le week-end intermédiaire.

Séjour clé en main avec toutes les réservations :

- Transports :
 - Transport collectif aller-retour (avec péage inclus) en car de Sées jusqu'à l'aéroport ou la gare
 - Aller-retour en avion ou train jusqu'à la destination comprenant un bagage en soute (20kg) et un bagage en main pour chaque apprenti et accompagnateur
 - Transport collectif aller-retour de l'aéroport ou de la gare d'arrivée jusqu'au(x) lieu(x) d'hébergement
 - Transport des apprentis chaque jour entre leurs lieux de stage et lieu d'hébergement
 - Transport pour les jours de regroupement des groupes sur les lieux de visites
 - 1 véhicule à disposition pendant toute la durée du séjour pour les accompagnateurs pour réaliser les visites en entreprise et régler un éventuel problème médical ou autre.
- Hébergements pour les apprentis et les accompagnateurs :
 - Hébergement collectif (14 nuits) avec fourniture d'oreillers avec taies, alèzes, draps, couvertures ou couettes et housses de couette, serviettes de toilettes et gants de toilettes.
 - Mise à disposition d'une salle de travail collectif deux soirs par semaine.
- Restauration pendant toute la durée du séjour pour les apprentis et les accompagnateurs :
 - Petits-déjeuners
 - Déjeuners
 - Dîners

➤ Visites et interventions :

- Recherche de lieux de stages avec maîtres de stage pour chaque apprentis 4 jours/semaine (2 ou 3 apprentis/structure), dans des exploitations agricoles (ex : vaches laitières, vaches allaitantes, élevages de chevaux, haras, exploitations ovines, caprines, porcines, avicoles, exploitations grandes cultures et polycultures élevage...). Pour les 24 BTS PA, les exploitations devront détenir obligatoirement de l'élevage. Pour les 24 BTS ACSE, la production peut être végétale et/ou animale. Ces lieux de stage devront être définis au moins un mois avant le départ afin de pouvoir faire signer les conventions dans de bonnes conditions.
- Recherche d'exploitations agricoles pour des visites ou d'intervenants professionnels du domaine agricole pouvant intervenir sur une thématique liée aux filières ou contexte local, par exemple : élevages chevaux, exploitations agricoles avec tout type de productions animales (pour tous) et/ou végétales (exclusivement pour les BTS ACSE). Les visites de structures doivent se faire uniquement en groupe classe
- Recherche d'au moins une visite culturelle ou propositions d'activités pour les temps libres des samedis et dimanches.

➤ Demandes complémentaires :

- 1 assurance annulation en option.
- Mise à disposition d'un interprète pour les 2 jours de visites de chaque groupes et/ou interventions en option.
- Besoin d'une facture finale détaillée avec l'ensemble des coûts dont surtout le transport, la restauration et l'hébergement répartis par apprenti
- Facturation établie en fonction de l'effectif réel au moment du départ.